

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

ASQPE

ARMATURES DE PRECONTRAINTE

N° SIW(R)-19

Le présent document atteste que les produits désignés
ci-dessous respectent les spécifications du référentiel
« armatures de précontrainte » :

« CSP AP Rc1 » et « LDA CSP AP »
en vigueur à la date de signature de cette attestation

Type	Classe de résistance (MPa) ou famille	Désignations		
Fil	1570	9,4-1570-TBR-SIW(R)		
	1670	8-1670-TBR-SIW(R)		
	1860		4-1860-TBR-CA-SIW(R) 5-1860-TBR-CA-SIW(R)	5-1860-TBR-CB-SIW(R)
Toron	1860	T 9,3-1860-TBR-SIW(R) T12,5-1860-TBR-A-SIW(R) T12,9-1860-TBR-A-SIW(R) T15,2-1860-TBR-A-SIW(R) T15,7-1860-TBR-A-SIW(R)		

mise à jour le 10/06/21

cofrac



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES

ACCREDITATION N° 5-0043
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

page 1/2

Cette attestation n° SIW(R)-19 est délivrée à la société

SIAM INDUSTRIAL WIRE Co Ltd.

pour son site de production situé à

**160 Moo 11,
T. Nonglalom - A. Bankhai
21120 Rayong (Thaïlande)**

Cette attestation annule et remplace celle du 16 décembre 2020.

Elle est valide jusqu'au 30 juin 2022,

sous réserve des résultats de la surveillance effectuée par l'ASQPE et des éventuelles sanctions qui pourraient en résulter et qui seraient notifiées au producteur.

Paris, le 17 juin 2021

le Président

ASQPE

Ivica ZIVANOVIC



ACCREDITATION N° 5-0043
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

La marque COFRAC ne peut être utilisée autrement que par la reproduction intégrale des certificats émis par l'ASQPE

page 2/2

ASQPE

Paris, le 25 juin 2021

THE SIAM INDUSTRIAL WIRE Co Ltd.
Mr. Yeoh Choon Kwee
555 Rasa Tower 1, 14th Floor
Phaholyothin Road - Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND

N/Réf : TA/DM/06.2021

Objet : Attestation de conformité N° SIW(R)-19

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation de conformité aux spécifications techniques ASQPE (CSP AP ST1 en vigueur) pour les armatures de précontrainte, qui annule et remplace celle du 17/12/2020.

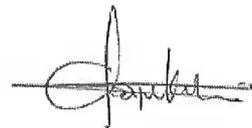
La surveillance périodique des armatures pour l'année 2021 sera réalisée conformément à l'annexe 1 du Référentiel ASQPE (CSP AP Rc1 rév7 de mars 2020).

Selon le paragraphe 1.2.3.2 de l'annexe 1, les essais de caractéristiques particulières de l'année 2021 doivent être transmis **au plus tard le 1er mai 2022**, pour permettre la reconduction de l'attestation annuelle avant le 1^{er} juillet 2022.

NB : Pour l'année 2021 la valeur de A est fixée à 1093 € HT et la valeur de B à 1,43 € HT.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Délégué Technique



Theodoros ADAMAKOS

PJ : 1

Copies : M. BAREYRE, Mme MEDYNSKI